

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 22 JUIN 2011 À 18 H 30 À LA SALLE LORRAINE-TANGUAY  
DE L'HÔTEL DE VILLE, 145, RUE GINGRAS, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

---

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :  
Pierre Hallé, conseiller, district #1  
Michael Tuppert, conseiller, district #3  
Hélène Thibault, conseillère, district #4  
Jean Perron, conseiller, district #5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier  
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Sont absents: Monsieur Jim O'Brien, conseiller, district 2  
Madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
  - 3.1 Adoption du Règlement numéro 10450-2011 modifiant le Règlement numéro 10240-2010 décrétant un emprunt maximal de 6 081 000 \$ pour la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire de tout le secteur Le Plateau
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour**

**113-06-2011**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé  
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

114-06-2011

### 3. AFFAIRES COURANTES

#### 3.1 Adoption du Règlement numéro 10450-2011 modifiant le Règlement numéro 10240-2010 décrétant un emprunt maximal de 6 081 000 \$ pour la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire de tout le secteur Le Plateau

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier le Règlement numéro 10240-2010 décrétant un emprunt maximal de 6 081 000 \$ pour la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire de tout le secteur Le Plateau;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent Règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 6 juin 2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est prévalu de l'article 117 de la Loi 45 concernant des allègements aux approbations requises pour un règlement d'emprunt et ce, lors de l'adoption du Règlement numéro 10240-2010;

ATTENDU QU'une copie du Règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 10450-2011 modifiant le Règlement numéro 10240-2010 décrétant un emprunt maximal de 6 081 000\$ pour la protection des puits de tout le secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire de tout le secteur Le Plateau », lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

115-06-2011

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU de fermer cette session.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le président lève l'assemblée à 18 h 35.

---

Jean Laliberté, maire

---

Jacques Arsenault, greffier